



Discours du Président du congrès à l'occasion de la conférence
sur la restitution des travaux du
« Grenelle contre les violences
faites aux femmes »

Samedi 23 novembre 2019,
Amphi 400, UNC

Monsieur le Haut-commissaire de la République française en Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Messieurs les Présidents des Assemblées de Province,
Mesdames et Messieurs les élus,
Messieurs les représentants coutumiers,

Mesdames et Messieurs,

Bonjour,

Nous arrivons maintenant au terme de cette matinée de colloque qui a permis la restitution des travaux du « Grenelle contre les violences faites aux femmes ».

Je tiens à vous dire combien j'ai été sensible à toutes les interventions qui témoignent de l'implication et de la mobilisation importante tant des institutions que de la société civile sur cette question. Je tiens d'ailleurs à remercier Mme Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge de ce secteur et M. Alexis Bouroe, procureur de la république pour avoir piloté ces travaux. Egalement, je souhaite féliciter les associations pour leur participation. Elles constituent un relai de proximité indispensable pour la prévention et le soutien aux victimes.

Je demeure très ému car je pense aujourd'hui à Corinne, une jeune femme de 18 ans décédée sous les coups de son petit ami en août dernier. Corinne n'est pas un



chiffre anonyme à mes yeux, ce n'est pas une victime de plus parmi tant d'autres. Cette jeune femme a pris vie sous nos yeux dans la voix fragile et tremblante de sa maman venue nous rencontrer au congrès avec le collectif des femmes en colère, pour apporter son témoignage afin que l'indicible drame qu'elle a vécu ne se reproduise pas pour d'autres familles.

« Vous savez, lorsque vous recevez en pleine figure le désespoir d'une mère, cela ébranle vos fondements. »

La triste réalité est que dans notre pays, le nombre de ces violences ne fait que croître d'années en années. En 2017, une étude publiée par le Conseil Economique Social et Environnemental intitulée « Combattre les violences faites aux femmes en Outre-mer » révèle qu'en Nouvelle-Calédonie, 19% des femmes affirmaient avoir été victimes de violence au cours des douze derniers mois.

En 2018, 1200 plaintes ont été enregistrées selon le Parquet de Nouméa. Des plaintes qui restent souvent sans suite, puisque dans la majorité des cas, les victimes pour différentes raisons, (peur des représailles, dépendance financière ou pression sociale) décident de retirer la plainte.

Les ateliers de travail ont permis de mettre en exergue des problématiques encore ignorées et d'essayer de trouver des solutions adéquates.

Nous portons tous la responsabilité de cette crise sociale, c'est l'insuffisance des politiques politiques menées en la matière depuis plusieurs années et cela met en lumière les racines d'un mal plus profond dans notre société calédonienne qui n'épargne aucune couche sociale ou géographique.

Les conséquences de ce fléau sont désastreuses pour nos familles. Les femmes victimes de violences conjugales qu'elles soient physiques ou psychologiques subissent des atteintes telles qu'elles développent des Syndromes post traumatiques, des dépressions pouvant mener au suicide, une augmentation du risque de cancers. Egalement elles tombent plus facilement dans l'addiction de drogues, tabac, alcool, ou médicaments.



Le temps de l'action est venu, il est temps de dire aux femmes et aux enfants de ce pays que nous ne sommes pas sourds à leurs cris et à leurs souffrances. L'impunité doit prendre fin pour les coupables de violence, nous ne pouvons plus entendre la parole décomplexée des auteurs qui nous donnent des arguments fallacieux, « j'avais bu, elle m'avait énervée, elle le méritait car elle m'a cherchée ». Ca suffit !

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a pris sa part active sur les thématiques des droits de la femme et de la famille.

En avril 2019 une proposition de vœu relatif à l'amélioration de la condition des femmes en Nouvelle-Calédonie a été déposée sur le bureau du congrès par Mme Nicole Robineau. Ce vœu faisait suite à de nombreuses auditions menées sur deux ans pour établir un état des lieux de la condition féminine en Nouvelle-Calédonie.

Egalement une proposition de loi de pays portant création d'un régime d'aides au recouvrement de pensions alimentaires a été déposée en mai 2019 par mon prédécesseur M. Gaël Yanno.

En ma qualité de président du congrès j'ai fortement encouragée nos élues femmes à participer aux travaux organisés par le PNUD (programme des nations unies) dans la région. Mme Nadine Jalabert, actuelle présidente de la commission des



droits de la femme et plusieurs autres élues ont participé à la conférence régionale des femmes parlementaires à Brisbane et à la conférence nationale des partis politiques en Papouasie Nouvelle-Guinée.

La représentation moyenne des femmes dans les parlements du monde a presque doublé entre 1995 et 2015, passant de 11,3 % en 1995 à 22,1 % en 2015. Cette proportion a progressé dans près de 90 % des 174 pays pour lesquels des données sont disponibles pour ces deux dernières années.

Pourtant dans la région Pacifique les progrès sont lents. Je reste néanmoins sincèrement persuadé que les travaux auxquels nous sommes associés à l'initiative du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Union interparlementaire UIP sont essentiels pour faire évoluer l'égalité des genres, intégrer davantage la parité et combattre les inégalités dans certains pays et plus particulièrement dans la région Pacifique et l'arc mélanésien.

Ces travaux permettent de travailler sur des particularités culturelles et des approches spécifiques à la région pacifique.

Des recherches menées par l'OMS, (Organisation mondiale de la Santé) et la Banque mondiale ont démontré que les inégalités entre les sexes et les violences sexistes sont exacerbées par le changement climatique et ses effets, notamment les catastrophes naturelles, les mouvements migratoires et les déplacements de population.



Au Vanuatu, après deux cyclones tropicaux en 2011, le centre de conseil pour les femmes de Tanna a signalé une hausse de 300 % des cas de violence domestique. Il a été clairement établi que le risque de violence sexuelle contre les femmes et les enfants est plus élevé pendant les catastrophes naturelles qu'en dehors de ces périodes. Un grand nombre de ces attaques ont lieu dans des abris de fortune.

Sur la question plus large de l'égalité des genres au congrès de la Nouvelle-Calédonie, il se trouve que la majorité des élus du congrès sont des femmes, 28 sur 54 et que mon propre cabinet est constitué en majorité par des femmes.

Nous venons à l'initiative de Mme Jalabert de participer à un clip vidéo de sensibilisation tourné à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le clip est diffusé sur le site du Congrès.

Je suis heureux, aujourd'hui, en signant cette Charte, de mettre une petite pierre de plus à l'édifice.

Le chemin qu'il nous reste à accomplir est long et semé d'embûches. Mais notre envie de voir nos enfants grandir dans une société harmonieuse nous donne le courage nécessaire pour entamer un virage à 180 degré. Je souhaite m'y engager pleinement à vos côtés.

Je vous remercie de votre attention.